

N°HAB/2022/17**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	8 mars 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	8 mars 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 43 Votants : 45

Séance du 15 mars 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi 15 mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS (43) :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothee BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAUT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (4) :

M. Yannick VILLAIN
Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
Mme Valérie SUBRENAT
Mme Isabelle CLAUDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédérique COLAS**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET POUR L'HABITAT PRIVE**

HAB/2022/17

Conseil communautaire du
15 mars 2022

Objet : Demande de subvention pour le poste de chef de projet pour l'habitat privé

VU la délibération URB/2020/104 du conseil communautaire du 17/12/2020 sollicitant une subvention pour le poste de chef de projet habitat privé au titre de l'année d'étude pré-opérationnelle,

VU les délibérations concordantes de la ville de Joigny et de la Communauté de Communes du Jovinien concernant la mise à disposition d'un agent de la ville à la CCJ pour exercer les fonctions de chef(fe) de projet pour l'habitat privé.

VU les délibérations du conseil communautaire en date du 06/10/2021 approuvant les conventionnements avec l'ANAH,

CONSIDERANT que conformément aux instructions de l'ANAH, les missions de cet agent seront de contribuer à la définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs des programmes d'actions, de proposer les partenariats à conclure, de définir la stratégie d'intervention, d'élaborer le ou les projets de convention; puis en phase opérationnelle de mettre en œuvre et suivre les partenariats financiers, mobiliser et animer l'ensemble des partenaires opérationnels et des intervenants de l'opération, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de concertation et de communication, de valoriser les réalisations et actions, d'assurer une fonction d'appui et de conseil auprès des élus, d'assurer le suivi et le bilan du programme et d'organiser l'évaluation globale.

CONSIDERANT que cet agent assurera ses missions à temps plein sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Jovinien peut solliciter une subvention auprès de l'ANAH comme suit :

- Pour la durée du conventionnement avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), soit 5 ans à compter du 17/02/2022, à hauteur de 50 % de la rémunération de l'agent (brute et charges patronales) avec un plafond annuel de dépenses subventionnables de 80 000 €/an.

VU la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 2 mars 2022,

VU l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention comme précité,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Pour copie conforme,
Le Président,

Communauté de Communes
du Jovinien
Nicolas SORET